



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Molenbeek-Saint-Jean
Service de l'Urbanisme
Rue Comte de Flandre, 20
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2023

N/Réf. : MSJ20203_708_PU
Gest. : MB/OD
V/Réf. : PU-38520
Corr: Debruyne Olivia Brigitte Philippe
NOVA : 12/XFD/1893647

MOLENBEEK-SAIN T-JEAN. Rue Mommaerts, 5
(= ZP de l'Ecole de Dessin et de Modelage situé au 2a)
PERMIS D'URBANISME : installation d'une œuvre d'art
de 1,47m sur 0,6m (en carreaux de grès 15x15) sur la façade

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 25/04/2023, reçu le 27/04/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis©



Œuvre d'art projetée sur le n°5 Rue Mommaerts.
Image tirée du dossier



Implantation de l'ensemble des œuvres d'art sur le territoire de la Commune. Image tirée du dossier

Le projet vise l'installation de plusieurs œuvres d'art. Seule l'œuvre projetée sur le bâtiment n°5 Rue Mommaerts est située en zone de protection de l'Académie de dessin.

Avis

Les œuvres d'art projetées sont discrètes et en lien avec les activités de l'académie classé. Par ailleurs, elles sont réversibles. En conséquence, la CRMS n'émet aucune objection d'ordre patrimonial à leur installation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. odebruyne@molenbeek.irisnet.be ; ndeswaef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; npauwels@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; afolly@urban.brussels ; urbanisme@molenbeek.irisnet.be ; urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels